



# PARC ÉOLIEN DES 3V

VOUTHON-BAS, VOUTHON-HAUT, VAUDEVILLE-LE-HAUT

## **COMITE DE SUIVI ELARGI N°1**

LE 23 JANVIER 2024, A VOUTHON-BAS



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Velocita énergies)



## Synthèse

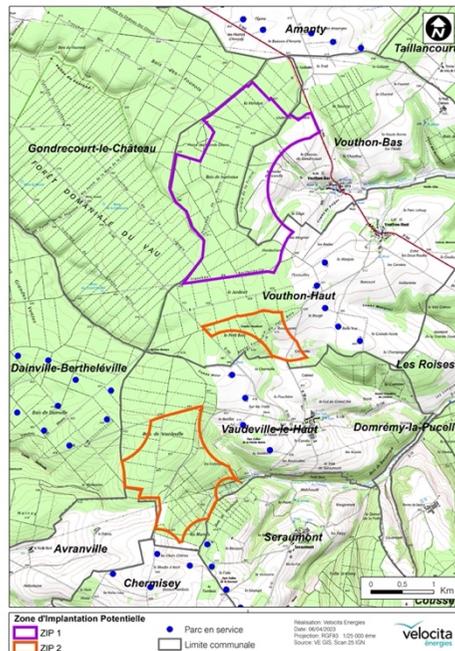
### Le comité de suivi n°1

10 personnes ont participé au comité de suivi (voir liste page 3). L'objectif de ce comité était de présenter le projet éolien, la démarche et les résultats des premières études illustrant les enjeux à prendre en compte dans la définition de l'implantation des éoliennes.

### Le calendrier

- 2019 : Début des échanges avec les élus
- Depuis 2020 : Pré-études environnementales
- Début 2024 : définition du projet, information et dialogue
- Mi 2024 : dépôt du dossier ICPE
- Fin 2024 : enquête publique (1 mois)

### La zone d'étude



Les zones d'études concernent les communes de Vouthon-Bas, Vouthon-Haut et Vaudeville-le-Haut.

### Apport de la réunion du comité de suivi

- ⇒ Le comité de suivi élargi est une démarche lancée par Velocita pour ouvrir le dialogue autour du projet en réflexion sur les communes de Vouthon-Bas, Vouthon-Haut et Vaudeville-le-Haut.
- ⇒ Les premières études sur l'état initial de la zone ont permis de soulever plusieurs enjeux lors de cette réunion (voir p.10 à 14) :
  - Acoustiques
  - Paysagers
  - Environnementaux, etc.
- ⇒ Le comité de suivi élargi a permis de partager les mesures d'accompagnement envisagées par les communes au porteur du projet.
- ⇒ A ce stade, le nombre et la taille des éoliennes ne sont pas définis. Une possibilité d'installer davantage d'éoliennes a été évoquée (voir page 12 et 13). Cela sera présenté lors du 2<sup>nd</sup> comité de suivi élargi.

### L'information et le dialogue

- ⇒ Un second comité de suivi aura lieu au début du deuxième trimestre 2024 afin de présenter les variantes d'implantation envisagées et les mesures d'accompagnement retenues.
- ⇒ Chaque comité fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis à tous les invités.
- ⇒ En parallèle, le site internet dédié au projet sera publié et mis à jour.

## Sommaire

<b>Synthèse .....</b>	<b>1</b>
Le comité de suivi n°1 .....	1
Le calendrier .....	1
La zone d'étude .....	1
Apport de la réunion du comité de suivi .....	1
L'information et le dialogue .....	1
<b>Les participants.....</b>	<b>3</b>
Participants .....	3
Porteurs du projet .....	3
Animation, organisation de la réunion .....	3
Organismes représentés.....	3
Excusés.....	3
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Les apports d'un projet éolien .....</b>	<b>5</b>
➤ Les avantages de l'éolien.....	5
➤ Les zones d'accélération .....	5
<b>Présentation du projet.....</b>	<b>6</b>
➤ Présentation de Velocita Énergies .....	6
➤ Présentation du projet.....	7
➤ Démarche d'information et de dialogue .....	7
Le calendrier .....	7
Dispositif d'information et de dialogue .....	8
Le comité de suivi élargi .....	9
➤ Les études en cours .....	10
Étude acoustique .....	10
Étude écologique .....	10
Étude paysagère .....	11

Éolien en forêt.....	12
Contrainte des radars .....	12
Durée de vie des éoliennes.....	13
Les retombées fiscales des éoliennes.....	13
Réflexion sur un financement participatif .....	13
➤ Les mesures d'accompagnement.....	14
➤ Nom du projet .....	15
<b>Conclusion .....</b>	<b>15</b>
Prochaines étapes .....	15

## Les participants

10 personnes ont participé au comité de suivi élargi n°1.

### Participants

POISSON Patrick, Maire de Vouthon-Bas, aussi membre de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse (FUCLEM)

RAGOT Jean-Marie, 1<sup>er</sup> adjoint de Vouthon-Bas, aussi représentant de l'association communale de chasse

ROBERT Pascal, 2<sup>ème</sup> adjoint de Vouthon-Bas

URLACHER Nicolas, Conseiller municipal de Vouthon-Haut, aussi président de l'association cyclos et représentant du gîte La Maison d'Isabelle

LECLERC Christian, Maire de Vaudeville-le-Haut

CHRETIEN Franck, Conseiller municipal de Vaudeville-le-Haut, aussi Président du SR3V (Syndicat des eaux et d'assainissement)

LANOIX Jérémy, Habitant de la commune Les Roises

\*Les 3 citoyens ayant répondu à l'appel à volontaires du mois de décembre 2023 ont été invités

### Porteurs du projet

KARIGER Louise, Cheffe de projets, Velocita Énergies

BELTRAN Frédéric, Responsable repowering, Velocita Énergies

### Animation, organisation de la réunion

DELATTE Constant, Quelia, Concertant  
Quelia est mandatée par Velocita Énergies

### Organismes représentés

Commune de Vouthon-Bas

Commune de Vouthon-Haut

Commune de Vaudeville-le-Haut

Association communale de Chasse de Vouthon-Bas

Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse (FUCLEM)

SR3V (Syndicat des eaux et d'assainissement)

Association cyclos

Gîte La Maison d'Isabelle

### Excusés

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

MOUROT Gilles, Maire de Vouthon-Haut

THIERRY Patricia, Maire Les Roises

FERAUX Elisabeth, Agent ONF de Vaudeville-le-Haut

HUSSON Jean-Charles, Agent ONF de la commune de Vouthon-Bas et Vouthon-Haut

## Introduction



Le comité de suivi permet de réunir les acteurs du territoire afin de les informer sur le projet et de leur donner la parole pour qu'ils puissent exprimer leurs attentes. Le but pour Vélocita Energies est d'appréhender ces dernières dans la réalisation du projet, en amont des prises de décisions.

### LES INVITÉS

#### Collectivités

- › Vaudeville-le-Haut
- › Vouthon-Haut
- › Vouthon-Bas
- › Les Roises
- › Chermisey
- › Seraumont
- › Amanty
- › Communauté de communes Portes de Meuse

#### Tourisme – Sport – Loisirs

- › Club de Vélos
- › Chambre d'hôte La Maison d'Isabelle
- › Amicale des Trois Fontaines
- › Renaissance villageoise

#### Environnement

- › Chasseurs
- › Office National des Forêts

#### Énergie

- › Syndicat des Eaux
- › FUCLEM

#### Volontaires

www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

Un tour de table permet à chacun d'expliquer quels organismes il représente (certains représentant plusieurs organismes).

## Les apports d'un projet éolien

### Les avantages de l'éolien

#### PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ



Maîtriser les coûts



Faible émission de CO<sub>2</sub>



Remplacer les énergies fossiles



Utiliser une ressource renouvelable



Renforcer la sécurité énergétique française

Quel que soit le scénario envisagé par RTE, **l'éolien joue un rôle prépondérant pour le futur** avec une multiplication de 2,5 à 4 fois la puissance installée actuellement en France.

www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

L'éolien présente plusieurs avantages (ressource renouvelables, renforcement de la sécurité énergétique, stabilité et maîtrise du coût de production, etc.).

### Les zones d'accélération

#### ZONES D'ACCÉLÉRATION



Objectif en France : **Atteindre 40% d'énergies renouvelables** dans son mix énergétique d'ici 2030

10 mars 2023 : Loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables :

- Les communes peuvent définir, après concertation avec les habitants, des **zones d'accélération**, où elles souhaitent **prioritairement voir des projets d'EnR s'implanter**.
- Inscrire un projet dans une zone d'accélération permet de **réduire les délais d'instruction**.

Documents transmis aux communes :

- Modèle de délibération
- Document d'information consultable en mairie
- Document d'information à destination des habitants sur la concertation en cours

www.velocitaenergies.fr

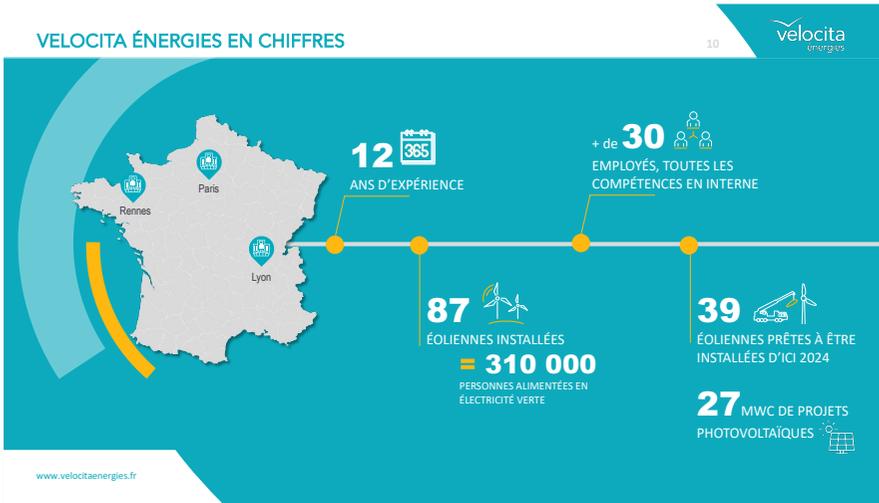
Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023, l'État a mis en place le principe des zones d'accélération. Elles constituent un outil de planification territoriale pour favoriser le développement des énergies renouvelables, sur certains espaces, après concertation par les élus avec les habitants.

Une zone d'accélération a été approuvée par les conseillers municipaux à Vouthon-Haut, Vouthon-Bas et Vaudeville-le-Haut : le dossier fera l'objet d'une instruction qui doit durer 3 mois mais qui peut s'avérer plus longue.

# Présentation du projet

## ➔ Présentation de Velocita Énergies



## VELOCITA ENERGIES, UNE ENTREPRISE DU GROUPE ENVISION

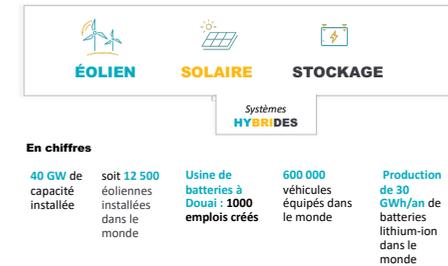


### L'envergure et la **solidité** d'un grand groupe



- Entreprise leader du secteur des Greentech, présente sur toute la chaîne de valeur technologique de la transition énergétique
- Fabricant d'éoliennes, unités de stockage, batteries pour véhicules électriques et solutions digitales

Le positionnement de Velocita au sein du groupe Envision permet de réunir un large panel de savoir-faire.



www.velocitaenergies.fr

Velocita Énergies, qui existe depuis 13 ans, est en charge des projets de parcs éoliens depuis le début des études de faisabilité jusqu'au démantèlement du parc, incluant donc le développement, la construction et l'exploitation des éoliennes.

Depuis 2016, Velocita Énergies fait partie d'Envision Energy, un groupe international qui intervient dans tous les domaines de la transition énergétique. Velocita Énergies bénéficie de la solidité et de l'expérience d'un grand groupe mais reste une structure légère, à taille humaine, capable de s'adapter rapidement aux évolutions du secteur et d'apporter un suivi personnalisé de ses parcs et projets.

## ➤ Présentation du projet

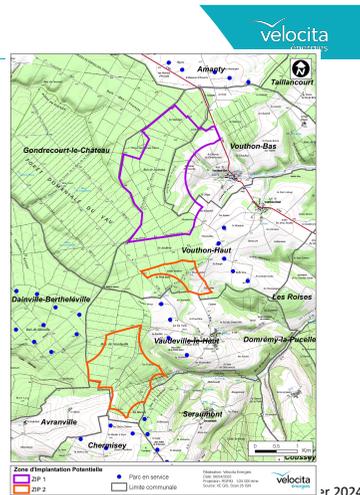
### PRÉSENTATION DU PROJET

Les zones d'implantation à l'étude

- 2 projets éolien distincts **menés conjointement**
- Eolienne de 150m bout de pale

**Zone d'étude tenant compte d'une distance réglementaire de 500m des :**

- Habitations existantes à plus de **1000m**
- Zones à urbaniser recensées dans les documents d'urbanisme



www.velocitaenergies.fr

Velocita Énergies mène conjointement 2 projets éoliens. Les zones (en rouge et mauve sur la carte ci-avant) à l'étude regroupent les communes de Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut et Vouthon-Bas.

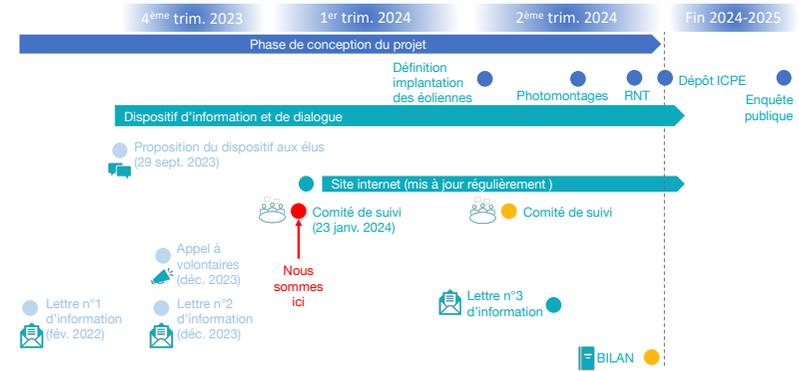
Le développement du projet a été ponctué par les incertitudes liées à la présence du milan royal (respect de la règle de distance d'un à trois kilomètres à partir du site de nidification) et des contraintes aériennes, ce qui a entraîné des interruptions et des reprises du projet.

La délimitation de la zone est déterminée par des réglementations spécifiques, incluant notamment le respect d'une distance minimale de 500 mètres par rapport aux habitations ou aux zones destinées à l'urbanisation selon les documents d'urbanisme locaux. Une analyse exhaustive des problématiques potentielles susceptibles d'influencer le projet a été réalisée afin de définir les zones à éviter pour l'implantation des éoliennes.

## ➤ Démarche d'information et de dialogue

### Le calendrier

#### CALENDRIER



www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

La définition du nombre d'éoliennes et des caractéristiques exactes de celles-ci seront connues au deuxième trimestre de 2024. La demande d'autorisation interviendra mi-2024, et de fait, l'enquête publique pourra avoir lieu à partir de fin 2024.

## Dispositif d'information et de dialogue

### OUTILS D'INFORMATION



✓ Lettre d'information n°1 : Février 2022  
Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut et Vouthon-Bas

✓ Lettre d'information n°2 : Décembre 2023  
Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut, Vouthon-Bas, Amanty, Les Roises, Seraumont, Chermisey  
✓ Appel à volontaires : Décembre 2023

➤ Site internet dédié  
✓ Adresse mail dédiée : [projet-eolien@quelia.fr](mailto:projet-eolien@quelia.fr)

[www.velocitaenergies.fr](http://www.velocitaenergies.fr)

Comité de suivi – Velocita Énergies – 23 janvier 2024

En amont de la démarche administrative, Velocita Énergies a souhaité mettre en place un dispositif d'information pour les habitants.

### DEUX LETTRES D'INFORMATION



[www.velocitaenergies.fr](http://www.velocitaenergies.fr)

Comité de suivi – Velocita Énergies – 23 janvier 2024

Deux lettres d'information papier ont été diffusées en boîtes aux lettres sur le territoire, en février 2022 et en décembre 2023. Une nouvelle



lettre d'information est prévue au deuxième trimestre 2024. Ces lettres présentent l'état d'avancement des réflexions autour du projet et les coordonnées des porteurs du projet.

### APPEL À VOLONTAIRES



Distribué en décembre 2023 avec la lettre d'information n°2

- Vaudeville-le-Haut
- Vouthon-Haut
- Vouthon-Bas
- Amanty
- Les Roises
- Seraumont
- Chermisey

➤ Du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2023

➤ 3 volontaires

➤ Tous les volontaires ont été invités au comité de suivi n°1

Formulaire d'appel à volontaire

Projet de parc éolien  
A Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut et Vouthon-Bas

**Habitants, cela vous concerne !**

Dans le cadre du développement du parc éolien sur les communes de Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut et Vouthon-Bas, Velocita Énergies sollicite des volontaires parmi les habitants.

Vous souhaitez participer à la réflexion du projet ?  
Vous souhaitez exprimer vos attentes par rapport à l'implantation d'éoliennes ?  
Nous sommes à votre écoute !

Inscrivez-vous dès maintenant à l'appel à volontaires, complétez ce formulaire pour rejoindre le dispositif et déposer le dans l'une des boîtes mailles avant le **vendredi 15 décembre 2023**.

Noms : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone portable ou fixe : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_

Case à cocher : Je m'engage à participer de manière constructive et respectueuse aux échanges qui seront proposés par Velocita Énergies quel que soit mon opinion sur le projet.

Vous pouvez également nous écrire par email : [projet-eolien@quelia.fr](mailto:projet-eolien@quelia.fr)

Qu'en pensez-vous ?

Et pour les autres habitants ?  
Des informations et documents accessibles à tous seront disponibles en 2024 !

Ce document est imprimé par Velocita Énergies en novembre 2023. Ne pas jeter sur la voie publique.

Comité de suivi – Velocita Énergies – 23 janvier 2024

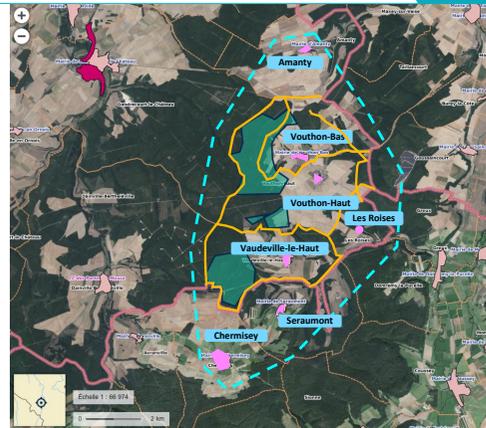
[www.velocitaenergies.fr](http://www.velocitaenergies.fr)

Un appel à volontaires a été lancé avec la deuxième lettre d'information en décembre 2023. Il invitait les citoyens qui le souhaitaient à participer à la réflexion autour du projet. Du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2023, 3 personnes se sont manifestées et ont été invitées à participer à ce comité de suivi.



### PÉRIMÈTRE D'INFORMATION

- - - PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
- Communes d'implantation
- Centre-ville au sein du périmètre d'information



Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

La diapositive ci-dessus indique le périmètre dans lequel a été diffusé l'information concernant le projet (deuxième lettre d'information) : Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut, Vouthon-Bas, Amanty, Les Roises, Seraumont, Chermisey.

### OUTILS D'INFORMATION

-  ✓ **Lettre d'information n°1** : Février 2022  
Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut et Vouthon-Bas
-  ✓ **Lettre d'information n°2** : Décembre 2023  
Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut, Vouthon-Bas, Amanty, Les Roises, Seraumont, Chermisey
- ✓ **Appel à volontaires** : Décembre 2023
-  ➤ **Site internet dédié**
- ✓ **Adresse mail dédiée** : [projet-eolien@quelia.fr](mailto:projet-eolien@quelia.fr)

Un site internet dédié au projet est également en cours de création.

## Le comité de suivi élargi

### COMITÉ DE SUIVI ÉLARGI

#### N°1 janvier 2024

- Présentation du projet
- Études réalisées
- Mesures d'accompagnement



#### N°2 second trimestre 2024

- Résultats des études
- Présentation des variantes d'implantation

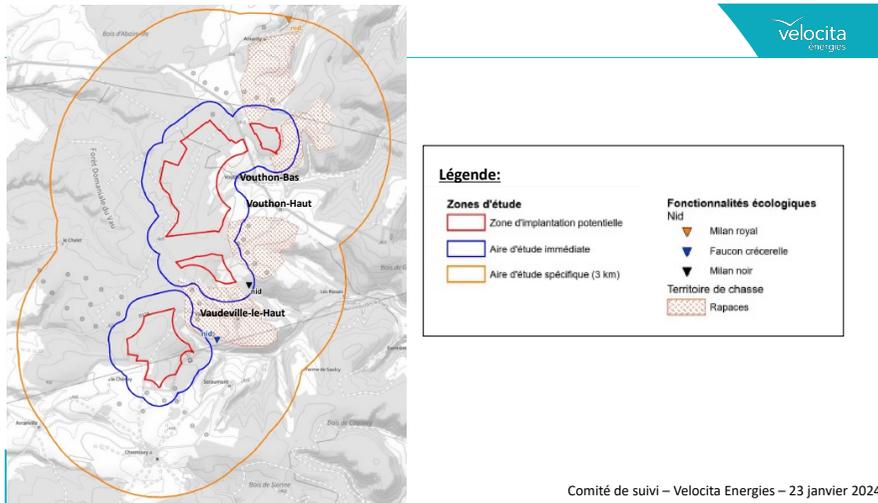
Compte rendu transmis a posteriori de chaque réunion à tous les invités

Les réflexions autour du projet ont démarré en 2019. Velocita Énergies a souhaité élargir le comité de suivi autour du projet, en place depuis le 25 septembre 2020 (communes de Vouthon-Haut et Vaudeville-le-Haut). L'objectif est de maintenir un dialogue large et ouvert avec tous les acteurs du territoire et les habitants volontaires.

Le but de la réunion n°1 du comité de suivi élargi est de présenter aux acteurs du territoire le projet, les études en cours et de proposer des mesures d'accompagnement par Velocita Énergies à destination des communes.

Le comité de suivi élargi n°2 sera l'occasion de présenter les résultats des études ainsi que les variantes d'implantation des éoliennes.





Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

### ENJEUX ENVIRONNEMENT – ETUDE ÉCOLOGIQUE ENVOL ENVIRONNEMENT

#### RESULTATS CHIROPTERES

- **Transits printaniers** : diversité moyenne dominé par Pipistrelle commune et Barbastelle d'Europe. Grand murin présent également régulièrement en transit au Nord de la ZEP
- **Mise-bas** : 5 espèces de chiroptère (diversité faible au regard des 23 espèces dans l'ancienne région)
- **Transits automnaux** : diversité moyenne
- Communes propices à la présence de chiroptère en hibernation + estivage
- Bridage à prévoir (quasi systématique dans cette région au cours du transit automnale à minima)

#### RESULTATS MAMMIFERE TERRESTRE

- Enjeux faibles à très faibles

#### RESULTATS AMPHIBIENS

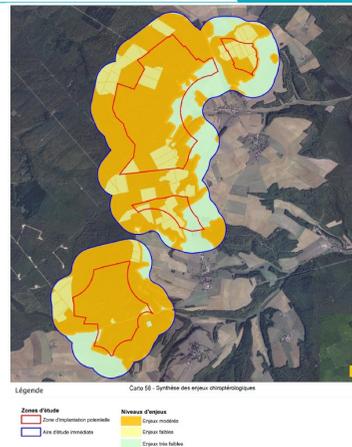
- Enjeux faibles à très faibles

#### RESULTATS REPTILES

- Enjeux faibles à très faibles

#### RESULTATS ENTOMOFAUNE

- Enjeux faibles à très faibles



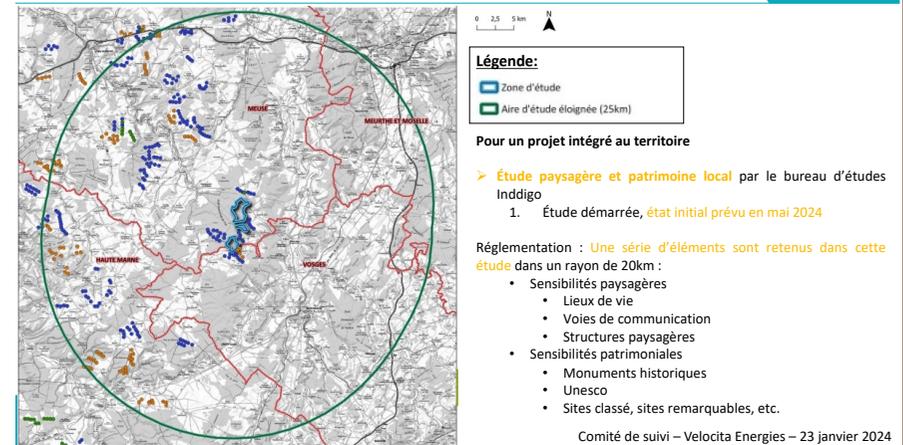
www.velocitaenergies.fr

L'étude écologique menée a inclus une évaluation spécifique des impacts sur l'avifaune. L'étude prend en compte les habitudes migratoires, les zones de nidification et les schémas de vol des oiseaux locaux. Des espèces spécifiques ont été identifiées notamment le Milan Royal, évoqué lors des échanges en réunion. Le site est identifié

comme sensible et fait l'objet d'études spécifiques pour garantir le respect des habitats des espèces.

### Étude paysagère

#### ÉTUDE PAYSAGÈRE



Une étude paysagère est en cours, avec les résultats prévus pour mai 2024. L'étude paysagère du projet éolien intègre la considération des sensibilités paysagères et patrimoniales dans un rayon de 25 kilomètres. Cette approche vise à évaluer l'impact visuel potentiel des éoliennes en prenant en compte les caractéristiques et les valeurs esthétiques du paysage ainsi que les éléments patrimoniaux présents dans la région. L'objectif est d'identifier les zones où les éoliennes pourraient avoir une incidence sur le cadre visuel et le patrimoine local, permettant ainsi de prendre des mesures appropriées pour minimiser leur impact. L'impact cumulatif de cette implantation avec celle des autres éoliennes sera également examiné.

## Éolien en forêt

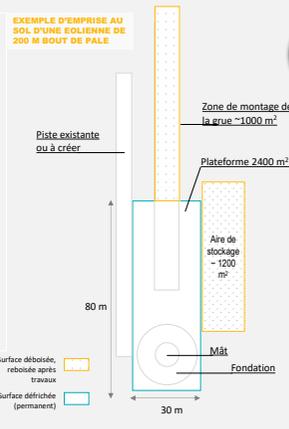
### L'ÉOLIEN EN FORÊT



#### LES AVANTAGES DE L'ÉOLIEN EN FORÊT

- Compatibilité de l'éolien avec les forêts communales qui ne sont ni des forêts domaniales ni des zones protégées
- Distance aux habitations plus importante et une visibilité réduite
- Compatibilité avec les activités cynégétique
- Amélioration de l'activité sylvicole
  - Renforcement et élargissement des chemins = déplacements facilités
  - Anciennes aires de grutage pouvant servir de stockage de bois
  - Plateformes accessibles pendant toute la phase d'exploitation

EXEMPLE D'EMPRISE AU SOL D'UNE ÉOLIENNE DE 200 M BOUT DE PALE



« Avec leur faible empreise au sol, les éoliennes n'impactent pas l'équilibre forestier et nous permettent d'investir dans l'entretien et la valorisation de notre forêt grâce à des revenus stables et garantis durant toute l'exploitation du parc. L'amélioration des pistes existantes facilite nos déplacements ainsi que ceux des promeneurs... »

M. Le Clerc, Gérant du Groupe Forestier des Grosles  
Parc éolien Entre Tille et Venelle en Côte d'Or

www.velocitaenergies.fr

### VELOCITA ENERGIES : NOS SAVOIR-FAIRE

#### ENTRE TILLE ET VENELLE (Côte d'Or)

- 16 éoliennes dont 13 en forêt
- Emprise au sol de 2400 m² par éolienne
- Chemins d'accès aux éoliennes s'appuyant à plus de 90% sur des pistes agricoles et forestières existantes
  - 12 600 m de chemin dont 1050 m créés
  - Renforcement : empierrement, élagage en bordure de piste

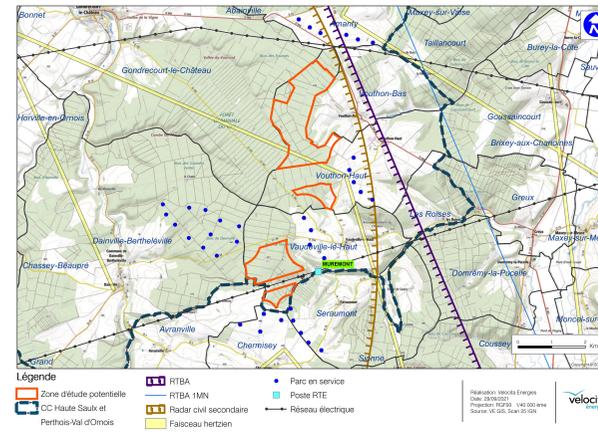


Chaque éolienne nécessite actuellement une surface de défrichement de 3000 m² au maximum. Un chemin d'accès empierré sera créé et une zone adjacente à la piste sera élaguée pour assurer la largeur suffisante du chemin, de 6,50m en ligne droite. La remise en état de

ces zones sera entreprise une fois l'installation de chaque éolienne achevée.

## Contrainte des radars

### CONTRAINTE DES RADARS



#### Réflexion implantation nombre d'éoliennes

- Enjeu des radars de compensation militaire : ouverture d'espaces pour accueillir des éoliennes

suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

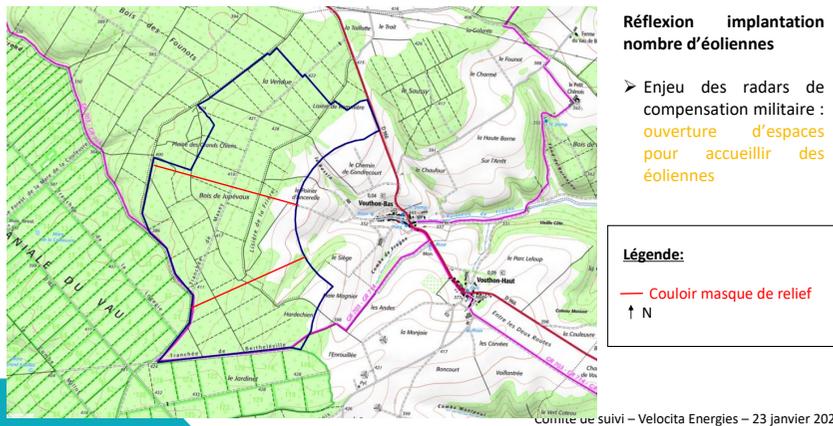
L'implantation d'éoliennes peuvent interférer sur le système utilisé par les radars militaires. Or les contraintes pour la prise en compte des radars militaires dans la région ont régulièrement changé.

Récemment, des échanges concernant la possibilité d'installation de radars de compensation ont démarrés. Ces échanges offrent de nouvelles perspectives pour le développement de l'éolien sur le secteur. Le site peut potentiellement donc accueillir davantage d'éoliennes. L'équipe de Velocita Energies rappelle vouloir garantir une cohérence globale en tenant compte de tous les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes en adéquation avec les demandes des élus. Le nombre d'éoliennes reste à définir. Les élus de Vouthon Bas estiment pouvoir accueillir deux éoliennes supplémentaires, soit un maximum de 4 selon le maire. Sur la commune de Vouthon-Haut, le développement d'un parc éolien serait restreint à l'espace délimité par

les traits rouges dans la diapositive ci-dessous. Avec un radar de compensation, l'ensemble de la zone d'étude (en bleue) pourrait être à l'étude pour implanter des éoliennes. Sur la commune de Vaudeville-le-Haut les enjeux liés aux radars militaires et de compensation n'ont pas d'effet sur le projet en réflexion.

### CONTRAINTE DES RADARS

velocita  
ÉNERGIES



Velocita Énergies souhaite consulter les élus avant la validation de l'implantation définitive des éoliennes.

La question concernant l'emplacement du transformateur suscite des réflexions. L'idée d'une implantation en bas de Vaudeville-le-Haut questionne du fait de la présence d'habitations. Une autre piste envisagée est proche de la route nationale.

### Durée de vie des éoliennes

La durée de vie des éoliennes a fait l'objet d'échanges, elle est généralement estimée entre 25 et 30 ans selon Velocita Énergies, bien que certaines n'atteignent pas les 15 ans. Généralement, les éoliennes remplacées au bout de 15 ans, le sont dans un souci d'efficacité et de productivité. Cette variation dépend de l'entretien et de la

maintenance. Certains matériaux, notamment les câbles peuvent être réutilisés. La puissance de production des éoliennes s'est améliorée et a presque triplé au cours des dernières décennies indique Velocita Énergies.

### Les retombées fiscales des éoliennes

L'IFER est la taxe appliquée aux parcs éoliens pour l'utilisation des infrastructures de transport et de distribution électrique. Les fonds collectés sont redistribués aux collectivités locales concernées par l'implantation des éoliennes. La répartition de l'IFER se divise actuellement ainsi :

- 20% pour les communes
- 50% pour la communauté de communes
- 30% pour le département

Une proposition de nouveau pacte fiscal sur la répartition de l'IFER peut être discutée lors des conseils communautaires.

### Réflexion sur un financement participatif

Possibilité d'un financement participatif envisagé, une fois que certains éléments auront été sécurisés. Une campagne sur la plateforme Lendosphere pourrait être envisagée ultérieurement, notamment pendant la phase de construction.

## Les mesures d'accompagnement

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT



➤ 18 août 2015 : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

**MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

**Velocita accompagne la commune dans des actions pour :**

- L'amélioration du cadre de vie
- Stimuler le développement local
- Accompagner la transition énergétique

**A la mise en service du parc**

- Budget de **20 000 €/ÉOLIENNE** utilisable à la mise en service pour financer les mesures validées en amont

- Les mesures à définir avant le **dépôt en préfecture (Mi-2024)**
- Engagement : Inscription dans l'arrêté préfectoral

### Quelles sont vos pistes de réflexion pour les mesures d'accompagnement ?

www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi – Velocita Energies – 23 janvier 2024

### CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE POUR VOTRE TERRITOIRE : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

36



**Financement de mesures d'accompagnement adaptées à vos besoins**

- Sobriété et efficacité énergétique**  
Eclairage basse consommation, isolation thermique, audits énergétiques, centrale solaire mutualisée pour les riverains.
- Mobilité verte**  
Véhicule électrique pour la collectivité, stations de recharges électriques
- Paysage**  
Aménagements paysagers, enfouissement des réseaux, rénovation du patrimoine.
- Biodiversité**  
Restauration écologique de milieux naturels
- Éducation à l'environnement**  
Circuit pédagogique de découverte, travail en partenariat avec les associations de votre territoire

**Exemples de réalisations**

**PARC ÉOLIEN LES MONTS DU LOMONT (25)**

- Parcours de découverte du parc et brochure touristique
- Parking paysager pour un château
- Prolongation d'une voie d'accès vers une piste forestière
- Plantation d'un verger de 200 arbres
- Création d'une garennière

**PARC ÉOLIEN ENTRE TILLE ET VENELLE (21)**

- Sentier pédagogique en forêt, table d'orientation.
- Rénovation de la salle des fêtes, d'Eglises et d'un lavoir
- Amélioration d'infrastructures forestières : places de dépôt de bois, barrières, amélioration des chemins
- Enfouissement des réseaux

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, des mesures d'accompagnement sont prévues. Un montant de 20 000 euros par éolienne est disponible lors de la mise en service pour financer les mesures préalablement validées. Ces

mesures visent à améliorer le cadre de vie, à stimuler le développement local et à accompagner la transition énergétique. Velocita Énergies est ouvert à toutes propositions en ce sens. Les élus ont proposé différentes mesures d'accompagnement au cours de la réunion :

- L'amélioration de l'accessibilité à l'église de Vouthon-Bas par l'aménagement d'un chemin d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- La Restauration de 2 mares à Vaudeville-le-Haut pour assurer la rétention d'eau
- L'aménagement des haies est évoqué, mais elles sont déjà subventionnées à hauteur de 98%, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de dédier de nouveaux fonds à cela
- L'installation de bornes de recharge pour les vélos électriques (sous réserve des frais d'entretien)
- Mise en place d'un sentier pédagogique
- Les mesures d'accompagnement pourraient également concerner la chasse (plantations pour le gibier, etc.). Un cahier des charges pourrait être défini par la Fédération de Chasse 55 que Velocita Énergies va contacter.
- Valoriser le cimetière du choléra
- Ajouter un transformateur pour permettre le raccordement de toitures solaires photovoltaïques à Vouthon-Bas

Velocita Energies reste à l'écoute d'autres propositions des communes et va les étudier afin de s'assurer de leur compatibilité avec le projet éolien. Les discussions avec les membres du comité de suivi seront menées jusqu'à la validation de celles-ci. Elles pourront ainsi être indiquées dans le Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

## ➔ Nom du projet

Ce comité de suivi élargi a permis de définir le nom du projet. Après plusieurs propositions, le nom du projet retenu par les participants est

Le parc éolien des 3V

en référence aux initiales du nom des 3 communes où le projet est développé.

Le comité de suivi n°2 est prévu au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et sera annoncé bien en amont de la réunion. Il sera l'occasion d'échanger sur les mesures d'accompagnement retenues ainsi que sur la définition de l'implantation des éoliennes.

Les porteurs du projet sont joignables à tout moment par email :

[projet-eolien@quelia.fr](mailto:projet-eolien@quelia.fr)

## Conclusion

Le comité de suivi élargi a permis d'établir un échange entre les acteurs du territoire et Velocita Énergies. Les résultats des différentes études sont attendus et analysés pour les scénarios d'implantation des éoliennes. Les opportunités de développement ainsi que les mesures d'accompagnement ont ainsi pu être discutées et restent à préciser.

## Prochaines étapes

